

BPJEPS Activités aquatiques et de la natation



Dates et détails



Objectif de la formation et prérogatives professionnelles

Le BPJEPS activités aquatiques et de la natation prépare au métier de maître-nageur sauveteur. Il permet d'encadrer, d'animer et d'enseigner les activités de la natation sportive et les activités aquatiques de bien-être.

Le maître-nageur sauveteur est autonome, il :

Conçoit un projet pédagogique. Conduit des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages, d'activités de loisirs de forme et de bien-être et d'enseignement des nages sportives.

Organise la sécurité des activités aquatiques. Assure la sécurité d'un lieu de pratique et des pratiquants.

Gère un poste de secours. Participe au fonctionnement de la structure.

Organisation et particularités de la formation

L'organisation pédagogique est dispensée sur le modèle de l'alternance entre centre de formation et entreprise incluant plusieurs périodes de stage (stage hebdomadaire, stage à temps plein).

La formation est accessible aux contrats d'apprentissage, dans ce cas le stagiaire sera en entreprise durant toute l'année.

Heures Totales



1050

Heures en centre



616

Heures en entreprise



434

Fiche RNCP
11639

CRFCK.com

Centre Jacques Arnaud 05120 - L'Argentière la Bessée
Tél: 04 92 23 12 92
Mail : contact@crfck.com - www.crfck.com



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

BPJEPS Activités aquatiques et de la natation

Contenus de la formation

La formation est organisée en 4 modules :

Module A : Fondamentaux du métier-sécurité. Ce module vise à poser les bases techniques et sécuritaires du métier.

Module B : Construire et gérer un projet. Ce module vise à aborder les compétences de gestion d'un projet et d'une structure aquatique.

Module C : Pédagogie des activités aquatiques et de la natation. Ce module vise à développer la compétence d'éducateur, d'enseignant, cœur du métier de maître-nageur sauveteur : **savoir nager, enseignements des techniques de nage, aquagym.**

Module D : Technique des activités aquatiques et de la natation. Ce module permet de poser toutes les bases techniques du maître-nageur: **techniques de secours, 4 nages, aquagym.**

Lieu

L'Argentière la Bessée, Embrun, Briançon et les plans d'eau du département des Hautes Alpes.

Publics et prérequis

Cette formation s'adresse aux nageurs confirmés titulaires du BNSSA à jour de leur recyclage, capables de réaliser un 400m nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes.

Publics en situation de handicap

Des aménagements de certification et de formation sont possibles. Magali Berthe, référente handicap en fera l'étude préliminaire.

Matériel nécessaire

Tenue natation : Plusieurs maillots de bain, serviette, bonnet obligatoire, lunettes, palmes courtes, pull-boy, planche, gourde.

Une tenue de sport pour les jours de préparation physique, une paire de chaussure sportive propre, le nécessaire d'écriture, un ordinateur portable est vivement recommandé.

Financements possibles

Contrat d'apprentissage, autres dispositifs (nous contacter pour étude personnalisée).



Téléphone
04 92 23 12 92



Internet
www.crfck.com
Mail : contact@crfck.com



CRFCK
Complexe Sportif du Quartz
05120 L'Argentière la Bessée

BPJEPS Activités Aquatique et de la Natation

Procédure d'accès à la formation

Etape 1 : les tests d'exigences préalables

Pour entrer en formation BPJEPS AAN, les candidats doivent répondre aux conditions suivantes :

1. Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :
 - × Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) ou son équivalent en cours de validité
 - × Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) ou son équivalent en cours de validité
2. Etre titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et si nécessaire de l'attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis
3. Attester d'un niveau natatoire permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont contrôlées via un dossier incluant :

- × Le PSE1 ou le PSE2, à jour de l'attestation de formation continue
- × Le BNSSA, à jour de l'attestation de vérification de maintien des acquis
- × Un certificat médical de moins de 3 mois conforme au modèle joint en Annexe 1.
- × Une attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum délivrée par un professionnel maître-nageur sauveteur à jour de sa carte professionnelle et conforme au modèle joint en Annexe 2.

Etape 2 : le positionnement

Les candidats ayant validé les tests d'exigences préalables sont convoqués au positionnement. Le positionnement vise à déterminer le parcours individuel de formation du stagiaire en fonction de ses équivalences réglementaires (obtention de droit d'une UC ou d'un examen), compétences ou fragilités repérées.

Il est réalisé via un entretien.

Vous trouverez plus de détails sur votre formation et sur les équivalences réglementaires dans le « Guide technique de la formation ».